



TESTEUR AMAZON et IMPÔTS

Par ERCO

Bonjour,
Testeurs Amazon depuis 6 mois vais-je payer des impôts sur les 10500? de produits reçus gratuitement.
Et si oui ?
Combien?
Merci de votre retour.
Cordialement

Par Charles94

Bonjour,

Le sujet est évoqué et traité dans une discussion de 94 pages sur le forum de Que Choisir.

Accueil du forum < Argent-Assurance < Impôt & Taxe
NOUVELLE LOI DAC7 ET TESTEURS NON REMUNERES
<https://forum.quechoisir.org/impot-taxe-f132.html>

Bon courage pour la lecture.

Par ERCO

Merci pour cette infos.
Effectivement je comprends mieux "bon courage pour la lecture"
Ca n'a pas l'air de répondre simplement à ma question.
Il va falloir ouvrir les 94 pages.
Mais encore merci.

Par Hibou Joli

Bjr,

Pour répondre synthétiquement à votre question, Amazon est tenu de communiquer une liste de "tous ses prestataires" rémunérés ou non (article 242 bis du CGI) et d'indiquer la valeur de chaque transaction. Il n'existe à ce jour aucun texte fiscal qui exonère cette activité. Par conséquent, le total la valeur des biens conservés sera considéré comme des recettes; la meilleure solution consiste à les déclarer au titre d'une activité BIC non professionnel au moyen du forfait qui permet de n'imposer que 50% des recettes. Il s'agit des cases 5NO + 5HY de la déclaration 2042 C Pro (disponible par les moyens habitues et notamment Google)

Par ERCO

Merci pour ce retour très détaillé pourtant AMAZON ne tient pas du tout le même discours.
Pour preuve ci dessous la réponse reçue hier d'AMAZON.
Connaissez vous un testeurs qui aurait payé des impôts suite à son activité VINE?

Bonjour Monsieur ERCO,

Je suis Reda du service client Amazon et je suis ravie de donner suite à votre email

Je vous contacte pour vous confirmer une information importante concernant vos produits Vine.

J'ai le plaisir de vous informer que vous ne serez soumis à aucun impôt ni taxe pour les produits reçus dans le cadre du programme Vine.

Ces articles sont considérés comme des échantillons promotionnels destinés à l'évaluation et ne constituent pas un revenu imposable pour vous.

Si vous avez des questions supplémentaires concernant cette politique ou le programme Vine, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,

Cordialement,
Amazon.fr

Merci de nous avoir contactés. Ai-je résolu votre problème ?

Oui

Non

Amazon.fr est le nom commercial d'Amazon EU Sarl, d'Amazon Europe Core Sarl et d'Amazon Media EU Sarl, ces dernières ayant toutes leur siège social situé 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. ©2026 Amazon.com, Inc. ou ses sociétés affiliées. Amazon et toutes les marques associées sont des marques d'Amazon.com, Inc. ou de ses sociétés affiliées. Des frais d'expédition peuvent s'appliquer. Le prix et la disponibilité affichés sur Amazon.fr au moment de l'achat seront applicables à votre achat.